

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 11 janvier 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 11 janvier 2023

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 janvier 2023

POLITIQUE C02 Education et formation

Approbation de l'opération de reconstruction totale en lieu et place de l'opération de rénovation partielle votée en Conseil Départemental du 21 décembre 2018 (38,41 M€ TTC - 37,21 M€ de travaux et 1,2 M€ d'exploitation et maintenance) (numéro de suivi : 2023-CP-7872)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M Grégory Garestier

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-1 et suivants,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 213-1 et suivants,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2018-CD-5232.1 en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental 2018-CD-2-5834.1 en date du 21 décembre 2018 adoptant l'opération de restructuration du collège Albert Einstein à Magny-les-Hameaux,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-9-6417.1 en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental à la Commission permanente,

Considérant la volonté du Département des Yvelines de maintenir un haut niveau d'investissement en faveur des établissements scolaires placés sous sa responsabilité,

Considérant l'état global du collège Albert Einstein à Magny les Hameaux qui présente des pathologies fonctionnelles, techniques et énergétiques; dont le traitement nécessite un programme global de travaux d'amélioration, et compte tenu des prévisions d'évolution d'effectifs nécessitant une augmentation de la capacité d'accueil de ce collège,

Considérant que cette opération a été reconsidérée courant 2020 afin d'en augmenter l'ambition et la portée conduisant le Département à envisager l'opération sous une forme de reconstruction totale du collège (et non plus une restructuration partielle), ce qui permettra de répondre de manière beaucoup plus satisfaisante aux

problématiques fonctionnelles et techniques du bâtiment, tout en atteignant des performances environnementales ambitieuses.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de la reconstruction complète du collège Albert Einstein sis à Magny-les-Hameaux pour un montant prévisionnel de 37,21 M€ TTC concernant les travaux, de 1,2 M€ TTC concernant l'exploitation et la maintenance sur une durée de 8 ans à compter de la livraison du bâtiment, pour un montant global de 38,41 M€ TTC.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à effectuer au nom du Département toutes demandes d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et des autres organismes financeurs, et à conclure, le cas échéant, avec ses partenaires une convention relative à ces financements.

Dit que les crédits seront imputés aux chapitres 23 article 2317312 et 011, article 6156 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

2023-CP-7872

Séance du vendredi 20 janvier 2023

Approbation de l'opération de reconstruction totale en lieu et place de l'opération de rénovation partielle votée en Conseil Départemental du 21 décembre 2018 (38,41 M€ TTC - 37,21 M€ de travaux et 1,2 M€ d'exploitation et maintenance) (numéro de suivi : 2023-CP-7872)

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Laurent Richard, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Sont sortis (2) : Grégory Garestier, Alexandra Rosetti.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Cécile Dumoulin, Joséphine Kollmannsberger, Jean-François Raynal.

Affichage le : 25 janvier 2023

Date de mise en ligne :

Transmission préfecture le : 24 janvier 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230120-lmc1137181-DE-1-1

Du : 24 janvier 2023

Délibération exécutoire le : 25 janvier 2023